

Communiqué de Presse

Guéret, le 10 juillet 2015

Le nouveau conseil d'administration de Creusalis à pied d'œuvre

Le 29 juin 2015, le conseil d'administration de Creusalis, l'Office public de l'habitat de la Creuse, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Patrice Morançais, 3^e vice-président du conseil départemental et maire de Saint-Chabrais. Véritable centre de décision de la politique générale de l'office, le conseil, renouvelé il y a peu, vivait là son deuxième rendez-vous.

Contrat de ville et rapport d'activité

L'ordre du jour, particulièrement fourni, marquait une entrée dans le vif du ou plutôt des sujets pour le nouveau conseil. Il comptait notamment la présentation du rapport d'activité et le compte financier 2014, la signature du contrat de Ville de Guéret, le projet de réhabilitation du foyer de la FOL, à Guéret toujours, le projet de construction d'une gendarmerie à Gouzon, les propositions d'accessions aux locataires, ou encore l'adoption du règlement intérieur de la commission d'attribution des logements.

Poursuivre l'activité de l'office dans un esprit constructif

C'était le deuxième rendez-vous du nouveau conseil de l'Office, composé d'élus locaux, de personnalités civiles, d'un représentant des associations œuvrant dans le domaine du logement, de membres d'organismes partenaires, de représentants du personnel et des locataires. Son installation officielle date en effet du 5 juin 2015. Les nouveaux membres ont alors élu Patrice Morançais à la présidence du conseil. Après son élection, ce dernier a tenu à saluer le travail accompli par l'équipe sortante, mais aussi celui de tout le personnel de Creusalis, et a indiqué vouloir poursuivre l'activité de l'Office dans un esprit constructif et dans le souci permanent de trouver le plus grand consensus possible dans les décisions qu'il serait amené à prendre.



Le 5 juin, le directeur général, Frédéric Suchet, a introduit la séance durant laquelle Patrice Morançais a été officiellement élu à la présidence de Creusalis.